

REGLEMENT DU JEU-CONCOURS « 20 ANS ELLE A TABLE »

ARTICLE 1 : SOCIETE ORGANISATRICE ET DUREE DU JEU

La société CMI PUBLISHING, éditrice du magazine ELLE A TABLE, dont le siège social est situé au 3/9 avenue André Malraux (ci-après la Société Organisatrice”) organise un jeu concours (ci-après le “Jeu”) qui se déroulera du 11 janvier au 31 janvier 2020 inclus sur le compte Instagram de ELLE à Table (@elleatable) et sur le site internet : www.elle.fr/ELLE-a-Table (ci-après le « Site »)

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce Jeu est ouvert gratuitement, à toute personne majeure résidant en France Métropolitaine et en Corse (les “Participants”). Sont exclus de la participation de ce jeu, le personnel des sociétés CMI PUBLISHING, CMI DIGITAL et celui des entreprises participant à la fabrication du magazine ELLE A TABLE (composition, photogravure, imprimerie...), ainsi que les membres de leur famille.

ARTICLE 3 : MODALITÉS DE PARTICIPATION_: Pour tenter de décrocher un des 21 lots mis en jeu et l’un des 42 abonnements au magazine ELLE à Table, rendez-vous chaque jour, du 11 au 31 janvier 2020 inclus sur notre site internet www.elle.fr/ELLE-a-Table et sur le compte Instagram @elleatable.

Un lot sera mis en jeu chaque jour, du 11 janvier au 31 janvier 2020 inclus, alternativement sur notre site internet et sur le compte Instagram @elleatable. Un(e) gagnant(e) sera tiré au sort chaque jour pour le lot. Chaque gain d’un lot entraînera automatiquement le gain de deux abonnements au magazine ELLE à table pour une durée de 1 an, le premier abonnement pour le gagnant et le second abonnement pour la personne de son choix.

- Pour les lots mis en jeu sur le site de ELLE à table, les participants joueront en répondant à une question d’un quizz, en lien avec les contenus hébergés sur l’espace dédié Elle à Table 20 ans sur le site elle.fr. A la suite de cette réponse, les participants rempliront le bulletin de participation se trouvant sur le site et devront fournir leur nom, prénom, adresse postale précise (pour l’envoi du lot) et adresse électronique afin d’être prévenus s’ils remportent un lot.

- Pour les lots mis en jeu sur le compte Instagram de ELLE à table, les participants devront écrire « Je participe » sous les posts dédiés au jeu concours #20ansEAT puis, après tirage au sort, transmettre leur nom, prénom, adresse postale précise et email via les messages privés du compte Instagram.

A l’issue du Jeu Concours « 20 ans ELLE à Table », 21 gagnants seront désignés.

Les gagnants seront avertis personnellement par mail (pour participation sur le site) ou par message privé (pour participation sur Instagram) et leur nom pourra être publié sur Instagram : @elleatable et/ou sur le site www.elle.fr/ELLE-a-Table

A ce titre, les gagnants autorisent par avance CMI PUBLISHING à faire figurer leur nom, prénom sur la page du Jeu du Site et dans le magazine ELLE à Table sans que cette utilisation puisse ouvrir droit à quelque rémunération ou indemnité que ce soit.

La participation au Jeu entraîne l'acceptation du règlement dans son intégralité.

ARTICLE 4 : DOTATIONS

Les prix à gagner à l'issue du Jeu sont les suivants :

- **1er prix : Un Dîner pour 2 personnes, vin compris au restaurant trois étoiles Guy Savoy, à la Monnaie de Paris, 11 Quai de Conti, Paris 6^e.**
Valeur indicative : 1300 € TTC. Ce lot ne comprend pas : Le voyage entre le domicile du gagnant et le restaurant, à l'aller et au retour.
- **2ème prix : 1 Set de casseroles et poêles « Les essentiels de la cuisson », Mauviel 1830**
Valeur unitaire indicative : 1200 € TTC.
- **3ème prix : 1 Four vapeur encastrable, Whirlpool**
Valeur unitaire indicative : 1000 € TTC.
- **4^{ème} prix : 1 Robot Cuiseur CookEasy+, Kenwood**
Valeur unitaire indicative : 999 € TTC.
- **5ème prix : 1 Robot pâtissier Artisan Kitchen Aid, bol de 4,8 litres**
Valeur unitaire indicative : 749 € TTC.
- **6ème Prix : 1 Ménagère de 68 pièces en acier inoxydable 18/10, Zwilling**
Valeur unitaire indicative : 499 € TTC.
- **7ème prix : 1 Boîte de caviar Transmontanus de 250 g, Kaviari**
Valeur unitaire indicative : 405 € TTC.
- **8ème prix : Cocotte japonaise à double paroi Maho Nabé, Tiger**
Valeur unitaire indicative : 400 € TTC.
- **9ème prix : Coravin Modèle Two Elite Pro rouge**
Valeur unitaire indicative : 399 € TTC.
- **10ème prix : 1 Lot de pièces en céramique émaillée, modèle Sicilia, Maison Sarah Lavoine**
*un grand plat ovale Sicilia bleu Sarah : 120 €
un grand saladier Sicilia bleu Sarah : 98 €
6 grands bols Sicilia bleu Sarah : 168 €
Valeur unitaire indicative : 386 € TTC.*
- **11ème Prix : Lot d'une bouilloire, d'un grille-pain et d'un mini-robot Cuisinart**
Valeur unitaire indicative : 340 € TTC.
- **12ème prix : La collection complète des livres de recettes de Yotam Ottolengui, soit 7 ouvrages, aux éditions Hachette Pratique.**
Valeur unitaire indicative : 240 € TTC
- **13ème prix : 1 Cocotte en fonte Staub, 24 cm de diamètre**
Valeur unitaire indicative : 239 € TTC.
- **14ème prix : Lot de nappe, set de table, serviettes et tablier Le Jacquard Français**
Valeur unitaire indicative : 192 € TTC.

- **15 ème prix : Lot de 4 livres de cuisines d'ailleurs, Editions Phaidon**
Valeur unitaire indicative : 180 € TTC.
- **16 ème prix : 1 Autocuisseuse Clipso'Minut personnalisable de SEB**
Valeur unitaire indicative : 170 € TTC
- **17 ème prix : Lot de 20 ouvrages « Les dix façons de le préparer » aux Editions de l'Épure**
Valeur unitaire indicative : 166 € TTC.
- **18 ème prix : Lot de vaisselle « Econome by Starck x Degrenne »**
Valeur unitaire indicative : 160 € TTC.
- **19 ème Prix : Lot de 20 de bocaux et d'un stérilisateur Le Parfait**
Valeur unitaire indicative : 120 € TTC.
- **20 ème Prix : Lot de 6 verres en cristallin Krysta et une carafe à décanter, Chef & Sommelier.**
Valeur unitaire indicative : 115 € TTC.
- **21 ème Prix : 1 Machine à café L'Or Barista**
Valeur unitaire indicative : 100 € TTC.

- **Par ailleurs, et chaque jour pendant la durée du jeu, 2 abonnements d'un an au Magazine ELLE à Table à gagner par jour seront automatiquement attribué à la personne gagnante du jeu concours du jours (soit 42 abonnements au total)**
Valeur unitaire indicative : 23,40 € TTC.

Les gagnants ne pourront considérer leurs dotations comme définitivement acquises qu'après réception d'un courrier électronique de CMI PUBLISHING.

Il ne sera attribué qu'un seul lot par foyer (même nom, même adresse).

Les lots attribués aux gagnants devront être acceptés comme tels et ne pourront faire l'objet d'aucun échange ou de remboursement de quelque nature que ce soit.

En cas de retour d'un lot, pour cause d'adresse erronée et/ou changement d'adresse ou pour tout autre cas fortuit, ce prix sera conservé à disposition du gagnant pendant deux mois. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera prise en compte.

En cas de force majeure ou de toute autre événement indépendant de sa volonté, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer les dotations par des lots de nature et de valeur équivalente.

ARTICLE 5 : EXCLUSIONS

La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification nécessaire concernant l'identité, et/ou l'adresse postale ou électronique des Participants.

Ne seront pas prises en considération les candidatures dont les coordonnées seront incomplètes, adressées après les délais prévus ci-dessus, ou celles contraires aux dispositions du présent règlement.

Toute information frauduleuse, incomplète ou erronée communiquée à la Société Organisatrice pourra entraîner l'élimination du Participant et/ ou des gagnants du Jeu.

ARTICLE 6 : LIMITATION DE RESPONSABILITE

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté (cas fortuit ou force majeure ainsi que tout autre événement considéré par elle comme rendant impossible l'exécution du Jeu dans les conditions initiales prévues), celui-ci était partiellement ou totalement modifié, reporté ou annulé.

La Société Organisatrice se réserve le droit de changer unilatéralement les dotations et de les substituer par des lots de même valeur, en cas de problème lié à ses fournisseurs si les dotations initialement prévues n'étaient plus disponibles notamment.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable de l'envoi des dotations à une adresse inexacte du fait de la négligence des gagnants. Si la dotation n'a pu être livrée à leur destinataire pour quelque raison que ce soit, indépendamment de la volonté de la Société Organisatrice, elle restera définitivement la propriété de la Société Organisatrice.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue également responsable des retards et/ou des pertes du fait des services postaux/ ou de ses partenaires ou de leur destruction totale ou partielle pour tout autre cas fortuit.

Toute difficulté qui viendrait à naître de l'application ou de l'interprétation du présent règlement ou qui ne serait pas prévue par celui-ci, sera tranchée en dernier ressort par la Société Organisatrice.

ARTICLE 7 : RECLAMATIONS

Toute réclamation se rapportant à l'application, à l'interprétation du présent règlement ainsi qu'à l'organisation ou au déroulement du Jeu devra être faite par écrit par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception au plus tard 31 mars 2020 (le cachet de la poste faisant foi).

Cette réclamation devra être adressée à :

**CMI PUBLISHING Service marketing
CONCOURS « 20 ans ELLE à Table »
3/9, avenue André Malraux
92 300 Levallois-Perret**

Aucune réclamation ne sera acceptée au-delà de ce délai.

ARTICLE 8 : REMBOURSEMENTS

Les frais engagés par les Participants ne bénéficiant pas d'un accès illimité à Internet pour l'accès et la participation au Jeu seront remboursés sur simple demande écrite adressée par courrier postal dans les deux mois suivant la fin du Jeu, soit au plus tard le 31 mars 2020 (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse indiquée à l'Article 7.

Toute demande devra être accompagnée des documents/précisions suivants :

- Les nom, prénom, adresse postale et adresse électronique du Participant

- le nom du Jeu
- la date et l'heure de la participation,
- une photocopie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès dès sa disponibilité. Cette photocopie fera office de justificatif de domicile.

Le remboursement des frais de connexion Internet engagés pour la participation au Jeu se fera dans la limite de cinq (5) minutes de connexion, sur la base du coût de communication locale à tarif réduit. Les demandes de remboursement ne seront plus acceptées au-delà d'un délai de soixante- (-60) jours suivant la fin du Jeu.

Le remboursement se fera sous forme de timbre postal.

Seuls les Participants payant des frais de connexion liés à la durée de celle-ci (titulaires d'un abonnement avec accès facturé à la minute de connexion) pourront se faire rembourser, les autres n'ayant déboursé aucun frais en se connectant pour participer au Jeu.

Un seul remboursement par personne pendant toute la durée du Jeu sera autorisé (même nom, même adresse, même email).

Toute demande incomplète ou hors délai (cachet de la Poste faisant foi) sera rejetée. Le timbre postal utilisé pour faire la demande de remboursement pourra également être remboursé, sur la base du prix d'un timbre au tarif lent en vigueur, sur simple demande expresse.

ARTICLE 9 : DONNEES PERSONNELLES

9.1 Quelles données sont traitées et pourquoi ?

a. Données d'inscription nécessaire à l'exécution du Jeu. Pour participer au Jeu, vous devez nécessairement fournir certaines informations personnelles vous concernant (ci-après « **les Données** ») :

- nom,
- prénom,
- adresse électronique valide
- adresse postale

Ces Données sont désignées les « **Données d'inscription** ».

Ces Données d'inscription sont nécessaires à l'exécution du contrat de Jeu auquel vous souhaitez participer et à l'envoi des dotations pour les gagnants. A défaut de fournir ces Données, vous ne pourrez pas y participer.

b. Publication de la participation

La publication de la participation des gagnants (prénom, ville et code postal) sur le Site et dans le Magazine n'a lieu qu'en cas de consentement préalable spécifique à cette finalité. Cet accord spécifique est donné en cochant la case prévue à cet effet sur le site www.elle.fr/ELLE-a-Table et sur compte Instagram de ELLE à Table (@elleatable). A défaut de cocher cette case, vous pouvez tout de même participer au Jeu. Cette utilisation ne peut ouvrir droit à quelque rémunération que ce soit.

Du seul fait de la participation au Jeu, le(s) gagnant(s) autorisent expressément CMI PUBLISHING à publier leur nom, prénom, ville sur le Site et dans le Magazine ELLE à Table. Ce traitement de données à caractère personnel est légitime afin d'informer les autres Participants des gagnants du Jeu et de démontrer la bonne exécution du Jeu. Vous pouvez néanmoins vous y opposer pour tout motif d'intérêt légitime et, pour des raisons tenant à votre situation particulière.

c. Autres traitements basés sur votre consentement si vous êtes majeur.

En cochant la case « J'accepte de recevoir des informations des partenaires du concours », vous consentez spécifiquement à cette finalité. Si vous consentez à ces traitements, lesdits partenaires destinataires des données seront les responsables de traitement des offres qu'ils vous enverront. Vous êtes libres de cocher ou non ces cases. A défaut, vous pouvez tout de même participer au Jeu.

d. Vérification des coordonnées.

Afin de respecter une obligation légale, CMI PUBLISHING peut demander la carte d'identité de toute personne qui use de son droit d'accès.

Ces Données sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique.

9.2 Quel est le responsable de traitement ?

La société CMI PUBLISHING dont les coordonnées sont précisées à l'Article 1 est le responsable de traitement de ces Données.

9.3 Quels sont les destinataires des Données ?

Vos Données sont confidentielles.

Toutefois, vos coordonnées postales pourront être transmises sous confidentialité, aux partenaires de CMI PUBLISHING, notamment afin de livraison des dotations.

Elles ne seront pas transmises à ces Partenaires à d'autres fins, excepté si le participant a coché la case « J'accepte de recevoir des informations des partenaires du Jeu ».

Les Données ainsi recueillies pourront être utilisées dans le cadre légal.

9.4 Quels sont les Droits des Participants ?

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement général sur la protection des données n°2016/679 (ci-après le RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018, chaque Participant dispose du droit d'accès, de rectification, d'effacement, en particulier de demander l'effacement de ses données à caractère personnel si elles ont été recueillies lorsqu'il était mineur, ou la limitation du traitement, ou du droit de s'opposer au traitement, et du droit de portabilité des données à caractère personnel le concernant.

Pour des motifs légitimes ou, pour des raisons tenant à sa situation particulière, chaque Participant peut s'opposer au traitement de ses données à caractère personnel. Lorsque le traitement de vos données à caractère personnel est effectué sur le fondement de votre consentement, vous pouvez retirer votre consentement à tout moment.

Par ailleurs, le Participant ayant accepté de recevoir des offres peut s'opposer à tout moment, à ce que ses données à caractère personnel soient utilisées à des fins de prospection.

Enfin, chaque personne a la possibilité de définir des directives relatives au sort de ses données à caractère personnel après son décès.

9.5 Comment exercer ces Droits ?

L'exercice de ces droits s'effectue à tout moment, aux adresses suivantes.

Par voie postale en écrivant à :

CMI PUBLISHING

Concours « 20 ans ELLE à Table »

Elle à table

3/9 avenue André Malraux

92300 Levallois Perret

Par e-mail à l'adresse suivante : courrier.elleatable@cmimedia.fr

En cas de litige vous avez le droit, de saisir la commission nationale informatique et libertés.

Les données personnelles qui seront communiquées dans le cadre de l'exercice du droit d'accès le seront à titre personnel et confidentiel. A ce titre, pour que votre demande d'accès soit prise en compte, vous devez faire parvenir les éléments nécessaires à votre identification à savoir, une attestation écrite sur l'honneur par laquelle vous certifiez être le titulaire des dites données personnelles dont les données à caractère personnel sont concernées par le droit d'accès, ainsi qu'une photocopie de votre pièce d'identité.

9.6 Durée de conservation des Données

Les Données à caractère personnel collectées et traitées par CMI PUBLISHING dans le cadre de ce Jeu ne seront pas conservées au-delà d'une durée de 3 mois après la fin du Jeu.

Néanmoins, les Données de Participation pourront être conservées avant suppression, en archives intermédiaires, pendant la durée de prescription légale afin de conservation de la preuve de votre participation, de l'envoi des dotations ou de vos consentements pour la défense des droits de CMI PUBLISHING.

9.7 Absence de transfert hors Union Européenne.

Les Données à caractère personnel des participants ne font pas l'objet de transfert hors Union Européenne.

ARTICLE 10 - LITIGES

Le simple fait de participer à ce Jeu entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement et de l'arbitrage de la Société Organisatrice pour les cas prévus et non prévus.

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout litige qui surviendrait à l'occasion de l'exécution du présent règlement.

Le présent règlement est régi et interprété conformément au droit français.

En cas de désaccord définitif, et sous réserve des dispositions légales, les Tribunaux français seront seuls compétents.

ARTICLE 12 - HUISSIER ET COMMUNICATION DU REGLEMENT

Le règlement complet du jeu est déposé en l'étude de VENEZIA & Associés, huissiers de justice à Neuilly-sur-Seine. Il peut être consulté gratuitement sur le site du ELLE à Table à l'adresse URL suivante www.elle.fr/ELLE-a-Table.